

SOCIÉTÉ MARMARO (1927), à Fédhala (Maroc)
puis
SOCIÉTÉ MARMARO,
(S.A. pour l'exploitation du Djebel Filfila)(1951), à
Philippeville (Constantine)
marbres

Épisode précédent :
[Société marbrière de Felféla](#) (1854-1858) :

ANTÉCÉDENTS

MINES

Les Richesses minérales de l'Algérie
par Ch. MARSILLON, ingénieur des Arts et Manufactures
(*La Revue encyclopédique*, Larousse, 1^{er} octobre 1893)

Carrières de marbre du djebel Filfila. — Le djebel Filfila, qui fait partie du cap de Garde ou Raz-el-Hamra (cap Rouge) s'avance jusqu'au bord de la mer. C'est entre le cap de Garde et le cap Srigina que s'arrondit le golfe de Stora, l'ancien *Numidicus sinus* des Romains, aujourd'hui le golfe de Philippeville. Le djebel Filfila représente sans hyperbole une véritable montagne de marbre blanc, se rapprochant beaucoup du marbre de Carrare. Dès la plus haute antiquité, ces marbres étaient très renommés.

Les Romains y attachaient un grand prix et les transportaient jusqu'à Rome. Ils servaient à la construction des temples et des palais des empereurs romains. On les retrouve au milieu des magnifiques ruines qui jonchent pour ainsi dire le sol algérien, à Tipaza, aujourd'hui Tifech, à Lambèse, à Tagaste (Souk-Ahrras), à Cirta. Combien de riches cités disparues maintenant employaient ces beaux marbres que les sculpteurs et les architectes du monde entier ne parviendraient pas à épuiser durant des siècles! Ils sont sans rivaux au monde.

NÉCROLOGIE

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 octobre 1910)

Un ingénieur de grande valeur, qui a fait beaucoup pour la Tunisie et l'Algérie, vient de décéder à Paris à l'âge de 76 ans.

M. Lesueur, qui a succombé après une courte maladie, était ancien sénateur de Constantine, ancien conseiller général de Philippeville, [concessionnaire des carrières de marbre du Djebel Filfila](#) et président du conseil d'administration de la Compagnie du Port de Bizerte.

Au sortir de l'École polytechnique, il passa dix ans à la construction et à l'organisation de chemins de fer en France, en Allemagne et en Espagne. C'est donc avec une grande compétence et des vues très larges qu'il entreprit vers 1867 de grands travaux en Algérie : les ports de Bône et de Philippeville, les ponts sur la Seybouse à Duvivier et de la Summam à Bougie.

Pendant l'insurrection kabyle de 1870 il arma ses ouvriers et battit les insurgés tout en assumant presque à lui seul toutes les dépenses de l'expédition.

Il prit une part très active aux travaux du port de Bizerte, car il avait immédiatement songé à une utilisation du lac de Bizerte pour en faire un port remarquable.

M. Lesueur fit de Philippeville sa résidence préférée et demeura de longues années dans cette coquette ville bâtie en amphithéâtre sur les flancs d'un cirque naturel qui domine si bien la mer. Il fut l'âme de cette cité qui lui doit presque tout son développement.

M. Lesueur s'était retiré en dernier lieu à Paris où l'appelait la direction de plusieurs sociétés importantes qu'il dirigea avec la plus grande compétence.

Aussi dans cette triste circonstance, nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à la Compagnie du port de Bizerte qui perd en lui un directeur connaissant parfaitement les questions africaines.

G. C.

SOCIÉTÉ MARMARO

filiale des [Éts Fèvre](#) (Carrières et scieries de Bourgogne)

Léonce *Camille* LAPEYRE (1866-1931),
président

Docteur en médecine.
Directeur de la clinique Saint-Joseph de Fontainebleau,
président de la Ligue locale antialcoolique,
maire de Fontainebleau (mai 1912-ca 1918).

Administrateur de sociétés
Président du conseil de surveillance de [Fèvre et Cie](#) (1924)
Président de l'Union financière franco-indochinoise. Voir [encadré](#).

Société Marmaro (*La Journée industrielle*, 31 mars 1927)

Casablanca, 29 mars. — Sous cette dénomination, vient d'être constituée une société ayant son siège à Fédhala (Maroc). Elle a pour objet l'exploitation des marbrées de l'Afrique du Nord. Le capital est de 500.000 fr., en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Camille Lapeyre, à Paris, 11, rue Jean-Goujon ; Eugène Lenormand, à Paris, 8, rue Villebois-Mareuil ; Maurice Gorgeu, à Paris, 114, avenue de Wagram ; Maurice Fèvre, à Paris, 7, rue Maréchal-Lyautey ; Georges Boyelle-Morin, à Paris, 11, rue Dulong et Jean Fèvre, à Paris, 85 *bis*, avenue de Wagram, tous des Éts Fèvre,
et Eugène Ariès ¹, à Paris, 80, avenue de Friedland,

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Valeurs nord-africaines et coloniales
(*L'Écho d'Alger*, 2 janvier 1928)
(*La Dépêche algérienne*, 2 janvier 1928)

Signalons la création d'une nouvelle affaire de carrières dans le département de Constantine. Il s'agit des carrières de Filfila, dans le voisinage de Philippeville ; on y trouve les marbres les plus durs et les mieux veinés, et souvent même du marbre blanc, comparable à celui de Carrare. Une société d'exploitation a donc été fondée, en 1927, sous le nom de « Marmaro », sous les auspices des Carrières de Bourgogne, qui possèdent la majeure partie des actions. Avant de commencer l'exploitation, la Société

¹ Eugène Ariès : père de Germaine Ariès, mariée en 1926 à Xavier Bruyant, beau-fils de Camille Lapeyre.

Marmaro a procédé, pendant huit mois, à des travaux de prospection ; la montagne du Filfila a été sciée, à son sommet, sur 60 mètres de long et 7 mètres de hauteur ; après plusieurs sciages effectués, il a été possible de sortir un coin de la montagne qui a mis à nu un gisement comportant des marbres blancs et des bleus turquin, visibles actuellement sur 7 mètres de haut et 60 mètres de long, permettant de fournir des blocs de toutes dimensions. L'extraction est maintenant en cours et la production trouve preneur, au delà même des possibilités actuelles de l'affaire. Ajoutons que l'exploitation se fait à ciel ouvert et que la proximité du port de Philippeville (30 km.) assure une exploitation facile.

OFFRES D'EMPLOI
Carrières et Scieries de Bourgogne
(*L'Écho d'Alger*, 25 avril 1928)

CARRIÈRES de marbres du Filfila. On demande ouvriers carriers, ébaucheurs, connaissant l'extraction. Salaires intéressants. Logement gratuit.
Écr. Société MARMARO, B. Postale n° 12, Philippeville.

FÈVRE ET Cie
Carrières et Scieries de Bourgogne
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1929)

.....
La Société Marmaro a poursuivi l'étude de son gisement de marbre de Carrare et les sondages effectués en ont révélé en profondeur surtout la belle qualité. Cent tonnes de belle qualité ont déjà été expédiées à la Société Fèvre et Cie, les travaux d'exploitation proprement dits ayant, en effet, commencé et pouvant maintenant se poursuivre régulièrement.

FEVRE ET Cie
CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 1929
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 septembre 1929)

Participation dans la Société « Marmaro » 1.058.000 00

.....

Notre dernier rapport annuel vous a renseignés sur les conditions dans lesquelles nous nous sommes intéressés à l'exploitation d'un important gisement de marbres en Algérie, produisant les mêmes qualités que les marbres de Carrare.

Nous possédons plus de la moitié du capital de cette société et un nombre important de ses parts bénéficiaires. La visite que nous avons faite aux carrières d'Algérie en novembre 1928 nous a donné la certitude de la richesse du gisement, dont les exploitants de 1875 n'avaient pas pu tirer parti.

Des sondages exécutés avec une grosse perforatrice ont démontré qu'en profondeur, le marbre devient de plus en plus blanc, ce qui augmente considérablement sa valeur.

L'exploitation est dirigée pour atteindre rapidement de belles masses, sans les détériorer par l'emploi d'explosifs. Les travaux préparatoires assez considérables qui ont dû être effectués pour la mise en état de cette exploitation sont actuellement terminés et, depuis quelques mois, les travaux d'exploitation proprement dits ont commencé.

Cent tonnes environ de blocs de marbre de belle qualité et de grandes dimensions, provenant des premières extractions, nous ont été adressées par la Société Marmaro en mars et avril 1929. Les livraisons à laquelle vont maintenant pouvoir s'effectuer régulièrement, au fur et à mesure du développement des extractions.

En raison de ses relations étroites avec sa filiale, votre société s'est donc assuré, pour l'avenir, une source importante de bénéfices, après avoir réduit au minimum, ainsi que nous vous l'avons exposé l'an dernier, les risques qu'elle pourrait courir dans la mise en œuvre d'une exploitation aussi considérable.

Carrières et Scieries de Bourgogne
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1930)

.....
l'entreprise a constitué une filiale pour exploiter un gisement de marbre en Algérie, la Société Marmaro, dont elle détient plus de la moitié du capital et un nombre important de parts bénéficiaires.

ALGER
L'EXPOSITION D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE MODERNE
(*Le Journal général Travaux publics et bâtiment*, 17 février 1933)

Stands 11, 12, 13
MARMARO
Bureaux à Alger :
MM. Portail, Ferre et C^{ie},
30, rue Edgard-Quinet.

La défense de l'industrie française préoccupe actuellement les chambres de commerce. Il est, d'ailleurs, patent que, dans beaucoup de cas, le bâtiment peut se passer des produits étrangers.

L'industrie des marbres, par exemple, subit une crise sérieuse due en grande partie à l'importation des marbres italiens. Et pourtant les carrières de marbres ne manquent pas en Afrique du Nord. Les ignore-t-on ou veut-on les méconnaître systématiquement ?

La Société Marmaro, dont le stand est une réussite de présentation, vous donnera un aperçu des produits extraits de nos carrières. On remarquera la qualité et la nature de ces marbres qui soutiennent aisément la comparaison avec ceux de Carrare.

Ce matériau permet d'exécuter de parfaits dallages et revêtements et son exploitation fournit des granitos concassés et de la poussière de marbre si fréquemment utilisés.

Un produit français qui occupe du personnel français aide au développement commercial de l'Afrique du Nord. La Société. Marmaro, dont les efforts de fabrication et de propagande méritent d'être soutenus, ne saurait tarder à conquérir la place à laquelle elle a droit sur le marché algérien.

C'est à la maison Fèvre et Cie, de Paris, maison française de réputation mondiale, que l'Algérie doit la mise en valeur définitive des gisements de marbre blanc de Filfila. Au prix des plus gros efforts, elle a mis sur pied la Société Marmaro, sa filiale africaine.

Dans les mêmes stands, la maison Fèvre présente quelques-uns de ses nombreux échantillons de pierres et marbres de France où elle possède 150 carrières et 16 usines. On y verra des photographies de monuments édifiés tant en Europe qu'en Amérique en collaboration avec de nombreux architectes. Cette documentation vous prouvera la pierre et le marbre ne sont pas antagonistes de l'architecture moderne mais des matériaux décoratifs d'accompagnement qui s'imposent et qui perpétuent grâce à leur résistance naturelle le style contemporain dans l'avenir.

La maison Fèvre s'inscrit en tête du mouvement de défense des marbres français.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas passer ici sous silence l'action personnelle vigoureuse menée par MM. Fèvre, firme dont le siège social est en Bourgogne, dans les milieux les plus divers et les plus autorisés de la Métropole, en faveur des vins algériens. C'est là un concours qui n'est pas à dédaigner, même par les constructeurs de ce pays à qui il n'est pas nécessaire de rappeler que si, en Algérie comme ailleurs, « quand le bâtiment va, tout va », tout va encore mieux ici (y compris le bâtiment) quand le vin d'Algérie trouve des débouchés suffisants.

Annuaire des entreprises coloniales, 1937 :

Fédala.

« Marmaro ». — Société an., f. le 9 février 1927, 8.000.000 fr.— Exploit. de carrières de marbre, d'onyx, de pierre, de granit, de porphyre ou de matières similaires. — Conseil : MM. Maurice Gorgeu, présid. ; Eugène Lenormand, Maurice Fèvre, Georges Boyelle-Morin, Jean Fèvre, Auguste Fèvre, N. Doux, Gilbert Hersent.

MARMARO

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
pour l'exploitation des marbres de l'Afrique du Nord
(*La Loi*, 9 juillet 1941)

Messieurs les actionnaires de la Société MARMARO, société d'exploitation des marbres de l'Afrique du Nord, siège social à Fédala (Maroc), société anonyme au capital de huit millions de francs, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société à Fédala, le vendredi vingt-neuf août mil neuf cent quarante et un, à quatorze heures trente.

Ordre du jour :

1 ° Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes pour les exercices mil neuf cent trente-neuf et mil neuf cent quarante.

2° Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes des exercices mil neuf cent trente-neuf et mil neuf cent quarante.

3° Quitus aux administrateurs pour les exercices mil neuf cent trente-neuf et mil neuf cent quarante.

4° Renouvellement du mandat de deux administrateurs et ratification des opérations faites par eux.

5° Ratification du choix des commissaires aux comptes pour l'exercice mil neuf cent quarante.

6° Nomination des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération pour l'exercice mil nul cent quarante.

7° Compte rendu et autorisations à donner aux administrateurs en application de la loi du 24 juillet 1867.

8° Questions diverses.

9° Autorisations à donner pour faire les actes et dépôts nécessaires.

Messieurs les actionnaires qui désirent prendre part à cette assemblée devront déposer leurs titres au plus tard le vendredi vingt-deux août mil neuf cent quarante et un, au siège social de la Société ou à la Caisse des correspondants de la Société, Messieurs Fèvre et Cie, 10, rue Lincoln, Paris.



Coll. Serge Volper

« MARMARO »

Société pour l'exploitation de l'Afrique du Nord
Société anonyme au capital de 20.000.000 de francs marocains
divise en 40.000 actions de 500 francs marocains

Dispense de timbrage n°183 accordée
le 28 avril 1948. Droits de timbre exi-
gibles sur les actions n° 6.001 à 40.000
acquittés à Casablanca (actes judiciaires)
le 9 avril 1948. Visa n° 998.

Statuts déposés chez M^e Boursier, notaire à Casablanca.

SIÈGE SOCIAL À FEDHALA (MAROC)

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Fèvre

Un administrateur (à droite) : Serge Gorgeu (???)

Fedhala, le 31 mai 1947

Hemmerlé, Petit et C^{ie}. 4-47

Valeurs nord-africaines
(*Tunisie-France*, 4 novembre 1948)

MARMARO (Société Chérifienne d'exploitation des marbres de l'Afrique du Nord).-
— Le chiffre d'affaires des huit premiers mois de l'exercice en cours est en augmentation de 93 pour cent par rapport à 1947. Il est d'ores et déjà certain que, pour l'année entière, ce pourcentage sera dépassé.

AEC 1951 :

Marmaro. — Sté anon., f. le 9 février 1927, 30.000.000 fr. — Exploit. de carrières de marbre, d'onyx, de pierre, de granit, de porphyre ou de matières similaires.

1951
SOCIÉTÉ MARMARO,
(S.A. pour l'exploitation du Djebel Filfila), à Philippeville

FÈVRE & CIE
CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 1951
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1951)

.....

Participation Marmaro

Cette société, dans laquelle vous avez des intérêts importants, a dû, comme nous-mêmes, lutter cette année contre la concurrence italienne, mais dans des conditions particulièrement difficiles.

Les salaires appliquées dans les exploitations du FILFILA, compte tenu de l'incidence des charges sociales, sont effet au coefficient 37 par rapport à ceux de 1939, alors que les salaires italiens sont au coefficient 17 par rapport à cette même base.

Là encore, il a été possible de combler cette inégalité, apparemment écrasante, par une mécanisation intensive des moyens de production, qui dépasse tout ce que nous avons réalisé en France. Ces réalisations ont absorbé toutes les disponibilités de cette société, mais ont pu être celles-ci.

La qualité des marbres produits et les prix de revient obtenus avec les nouvelles installations permettent de soutenir actuellement la concurrence italienne dans des conditions satisfaisantes.

Nous allons maintenant vous faire donner lecture des comptes, du bilan et des profits et pertes.

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1951)

MARMARO. — Le chiffre d'affaires du premier semestre 1951 est en augmentation de 50 % sur le précédent et ceci malgré l'ouverture des frontières.



Coll. Serge Volper

« MARMARO »

Société pour l'exploitation du Djebel Filfila
Société anonyme au capital de 34.000.000 de francs
divise en 6.800 actions de 5.000 francs
Statuts déposés chez M^e ANSELLEM, notaire à Philippeville.

SIÈGE SOCIAL À PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)

ACTION DE CINQ MILLE FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Fèvre

Un administrateur (à droite) : Serge Gorgeu (???)

Philippeville, le 25 avril 1952

Hemmerlé, Petit et Cie. 4-47

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Fèvre et Cie
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1953)

L'activité de la Société Marmaro est toujours satisfaisante.

Société Marmaro,
(S.A. pour l'exploitation du Djebel Filfila), Philippeville (Constantine)
[1956/1547]

Fèvre (Auguste)[1876-1964][Fils d'Hidlevort Fèvre, garde forestier, et de Clémence Brot], 1546 (pdt honn. Fèvre), 1547 (pdt honn. Marmaro).

Fèvre (Maurice)[1890-?][frère d'Auguste. Marié à Renée Bachelet], 1546 (pdg Fèvre), 1547 (pdg Marmaro).

Fèvre (R.), 1547 (adga Marmaro)

Foncière de l'Afrique du Nord (Hersent)

TUNMAC (Hersent)

Faure (M.), 1547 (Marmaro), 1986 (Sucreries et distill. de Francières)

Lenormand (Louis *Eugène*)[fondé de pouvoir d'agent de change. Marié à Marie Metzger (1880-1938), puis à Geneviève Galinier], 1546 (Fèvre), 1547 (Marmaro), 1911 (Cusenier)

Poissonnier (P.)[⁰/], 1547 ([Marmaro](#)), 2142 (Comptoir gal de la bimbeloterie)

Tournes (J.), 1547 (Marmaro)

Fèvre (Jean)[fils d'Auguste. Marié en 1929 avec Simone Michelangeli], 1546 (dga Fèvre), 1547 (Marmaro).

Fèvre (Paul)[Montbard, 1917-Creil, 2005][fils de Maurice Fèvre et Renée Bachelet][v.-pdg (1964), puis pdg (1973-1976) de Fèvre et Cie], 1547 (Marmaro).

Lamotte (M.), 1547 (comm. cptes Marmaro).

SIEGE SOCIAL : Philippeville (Constantine), 5, avenue Ch.-Blanchet

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1951 par apport de la Société Marocaine Marmaro à la Société française SIFNA pour une durée expirant le 26 novembre 2026.

OBJET : Exploitation de carrières de marbre, onyx, pierre, porphyre ou matière similaire sur le continent africain et transformation des produits en provenant; acquisition et mise en valeur de tous biens immobiliers; exploitation de toutes forêts et commerce de leur production; toutes opérations industrielles, agricoles, minières, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou Indirectement à l'objet principal.

CAPITAL SOCIAL : 34 millions de fr., divisé en 8.800 actions de 5.000 fr.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Dans les 10 mois suivant la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions, 10 % au conseil, le surplus reporté par l'assemblée générale.

SERVICE FINANCIER : Oppositions et Transferts au siège social. Paiement des coupons : au Crédit commercial de France,

COTATION : Bourse de Paris : 142.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 4 (1^{er} octobre 1905), 410 fr

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid. et tant.	vid. brut par ac
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1951	5.700	1.400	3.152	157	2.849	400
1952	6.915	1.000	3.501	175	3.223	450

1953	7.731	5.804	4.404	1.220	3.400	475
1954	8.397	1.815	5.402	1.774	3.589	500

BILANS AU 31 DECEMBRE

	1951	1952	1953	1954
ACTIF				
Immobilisations (nettes)	86.929	94.358	89.509	89.808
Autres valeurs immobilisées	140	140	256	363
Réalisable				
Valeurs d'exploitation	15.883	16.733	17.247	13.660
Débiteurs	10.445	11.604	10.568	16.729
Titres de placement	150	200	200	200
Disponible	2.364	2.379	7.065	3.660
	<u>115.911</u>	<u>125.314</u>	<u>124.845</u>	<u>121.420</u>
PASSIF				
Capital	34.000	34.000	34.000	34.000
Réserves	66.377	66.679	67.599	68.603
Fonds de renouvellement	640	640	—	—
Dette à long terme	—	7438	4.500	3.000
Dette à court terme	11.742	13.056	4.404	5.402
	<u>115.911</u>	<u>125.314</u>	<u>124.845</u>	<u>121.420</u>

(Recueil des actes administratifs de la Délégation générale du Gouvernement en Algérie, 27 octobre 1959)

INDUSTRIALISATION. — Arrêté du 13 octobre 1959, portant modification des conditions d'application de l'agrément d'une entreprise au plan d'industrialisation de l'Algérie.

Le délégué général du Gouvernement en Algérie,
Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;
Vu le décret n° 58-1233 du 16 décembre 1958 relatif à l'exercice de leurs pouvoirs par les autorités civiles et militaires en Algérie ;
Vu l'arrêté du 10 août 1957 modifié par arrêté du 18 août 1958 portant octroi au profit de la Société Marmaro, agréée au Plan d'Industrialisation, du bénéfice des dispositions de l'article 24 (1^{er} alinéa 2) du Code algérien des taxes sur le chiffre d'affaires ;
Vu l'avis formulé au cours de sa séance du 29 septembre 1959 par la Commission consultative de l'industrialisation, créée par l'arrêté du 9 mai 1958 ;
Sur la proposition du secrétaire général de l'Administration en Algérie,

Arrête :

Article 1^{er}. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 10 août 1957 modifié par l'arrêté du 18 août 1958, sont reconduites en ce qui concerne la Société Marmaro, pour une nouvelle période expirant le 31 décembre 1959.

Art. 2. — Le Secrétaire Général de l'Administration en Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie.

Fait à Alger, le 13 octobre 1959.

P. le délégué général du Gouvernement en Algérie,
P. le secrétaire général de l'Administration en Algérie,
Le secrétaire général adjoint
pour les Affaires économiques,
Signé : BOUAKOUIR.
